

COMMUNE DE PIROU

(Manche)

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 9 JUILLET 2020 à 8h30

Date de Convocation : 2 juillet 2020 – **Date d'affichage** : 16 juillet 2020

Le jeudi neuf juillet deux mil vingt à huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la Présidence de madame Noëlle LEFORESTIER, Maire.

Etaient Présents les conseillers municipaux suivants :

Mme Noëlle LEFORESTIER, Mme Laure LEDANOIS, M. José CAMUS FAVA, Mme Isabelle RAPILLY, M. Roger MAUDUIT, Mme Rose-Marie LEROTY, Mme Nathalie HEROUET, M. Patrick LENORMAND, Mme Stéphanie SOHIER, M. Michel GARRAULT, M. Gérard LEMOINE, M. Michel LOY, Mme Sylvie CHRISTY et Mme Emilie ALIX.

Représentés :

Mme Nathalie HEROUET représentée par Mme Isabelle RAPILLY
M. Roger MAUDUIT représenté par M. Alain Giard
M. Michel LOY représenté par M. José CAMUS FAVA

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie SOHIER

Effectif légal du conseil municipal : 15 – Nombre de conseiller en exercice : 15 - Nombre de conseillers présents : 12 – Nombre de conseillers votants : 15

ORDRE DU JOUR

- 1- Désignation des délégués pour le SDeau50-CLEP Créances Pirou
- 2- Désignation référent Manche Numérique
- 3- Lotissement Les Chardons Bleus – Cession de parcelle n°27
- 4- Lotissement Les Chardons Bleus – Cession de parcelle n°24
- 5- Appel d'Offres pour l'Aménagement de la rue Le Bas de la Rue – Délégation du choix des prestataires à la commission d'appel d'offres
- 6- Appel d'Offres vidéoprotection – Délégation du choix des prestataires à la commission d'appel d'offres
- 7- @ctes – Convention avec l'Etat pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
- 8- Création de poste d'Attaché principal territorial
- 9- Tableau des emplois
- 10- Désignation des dépenses à imputer au Compte 6232 – Fêtes et cérémonies
- 11- **Budget Lotissement** du Pont – Compte de gestion 2019 / Budget prévisionnel 2020
- 12- **Budget Lotissement** Les Chardons Bleus- Compte de gestion 2019 / Budget prévisionnel 2020
- 13- **Budget Multiservice** – Compte de gestion 2019 / Budget prévisionnel 2020
- 14- **Budget assainissement** – Compte de gestion 2019 / Budget prévisionnel 2020
- 15- **Budget camping** – Compte de gestion 2019 / Budget prévisionnel 2020
- 16- **Budget commune** – Compte de gestion 2019 / Budget prévisionnel 2020
- 17- Questions diverses

Le procès-verbal de la séance du 16 juin 2020 est approuvé à l'unanimité

1- Désignation des délégués pour le SDeau50-CLEP Créances Pirou

Vu la délibération n°08/CM04/2020 du conseil municipal de Pirou du 28 mai 2020 portant désignation des délégués aux organismes extérieurs,

Vu la désignation par la délibération susmentionnée de 4 délégués au Syndicat d'Eau Créances-Pirou (Madame Noëlle LEFORESTIER, Monsieur Alain GIARD, Madame Laure LEDANOIS, Monsieur Gérard LEMOINE)

Vu la désignation par la délibération susmentionnée de 2 représentants au SDeau50 (Madame Noëlle LEFORESTIER et Madame Laure LEDANOIS),

Considérant que le Syndicat d'Eau Créances-Pirou est dissout depuis le 31/12/2016 suite au transfert de ses compétences au Syndicat Départemental de l'eau de la Manche (SDeau50),

Considérant que le périmètre de l'ex. Syndicat d'eau Créances-Pirou est inclus dans le SDeau50-CLEP Créances-Pirou,

Considérant que la commune de Pirou doit uniquement désigner 2 délégués pour siéger dans le SDeau50-CLEP Créances-Pirou,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de modifier de la délibération n°08/CM04/2020 du 28 mai 2020 en :
 - Annulant la désignation en qualité de délégués de Madame Noëlle LEFORESTIER, Monsieur Alain GIARD, Madame Laure LEDANOIS, Monsieur Gérard LEMOINE au Syndicat d'Eau Créances-Pirou,
 - Précisant que Madame Noëlle LEFORESTIER et Madame Laure LEDANOIS désignées comme représentantes au SDeau50 dans la délibération susmentionnée, sont en fait désignées déléguées pour siéger dans le SDeau50-CLEP Créances-Pirou.

2- Désignation référent Manche Numérique

Madame le Maire rappelle au conseil que la commune adhère au Syndicat Manche Numérique au titre de sa compétence Services Numériques. C'est pourquoi, il est nécessaire de désigner un représentant de la commune afin qu'il ou elle soit en mesure de participer à l'élection des délégués qui siégeront au comité syndical.

Madame le Maire propose la désignation de monsieur CAMUS FAFA.

Le conseil, à l'unanimité, désigne monsieur José CAMUS FAFA en tant que référent Manche Numérique pour la commune de Pirou.

3- Lotissement Les Chardons Bleus – Cession de parcelle n°27

Madame le Maire informe le conseil que Monsieur et Madame LECOILLARD Yannick souhaitent acquérir le lot n° 27 du lotissement Les Chardons Bleus au tarif défini par délibération de conseil municipal du 8 septembre 2010 soit 65 615 € pour une superficie de 718 m2.

Madame le Maire rappelle que les frais afférents à cette vente, ainsi que les clôtures, sont à la charge de l'acquéreur.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer l'acte de vente à l'étude de Me LEONARD notaire à Lessay et à percevoir la recette correspondante sur le budget lotissement Les Chardons Bleus 2020.

4- Lotissement Les Chardons Bleus – Cession de parcelle n°24

Madame le Maire informe le conseil que Monsieur et Madame TIRVERT Paulina et Brice souhaitent acquérir le lot n° 24 du lotissement Les Chardons Bleus au tarif défini par délibération de conseil municipal du 8 septembre 2010 soit 55 032 € pour une superficie de 520 m2.

Madame le Maire rappelle que les frais afférents à cette vente, ainsi que les clôtures, sont à la charge de l'acquéreur.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer l'acte de vente à l'étude de Me LEONARD notaire à Lessay et à percevoir la recette correspondante sur le budget lotissement Les Chardons Bleus 2020.

5- Appel d'Offres pour l'Aménagement de la rue Le Bas de la Rue – Délégation du choix des prestataires à la commission d'appel d'offres

Madame le Maire informe le conseil que l'appel d'offres concernant les travaux d'aménagement de la rue Le Bas de la Rue a pris fin le lundi 6 juillet à 14h00.

Elle sollicite l'accord du conseil afin de déléguer le choix du prestataire à la Commission d'Appel d'Offres ce qui permettrait de commencer les travaux plus rapidement.

Le conseil, à l'unanimité, délègue le choix du prestataire pour la réalisation des travaux d'aménagement de la rue Le Bas de la Rue à la Commission d'Appel d'Offres.

6- Appel d'Offres Vidéoprotection - Délégation du choix du prestataire à la commission d'appel d'offres

Madame le Maire informe le conseil que l'appel d'offres concernant les travaux d'installation de la vidéoprotection est en cours d'analyse par le cabinet technique.

Elle sollicite l'accord du conseil afin de déléguer le choix du prestataire à la Commission d'Appel d'Offres ce qui permettrait de commencer les travaux d'installation rapidement.

Le conseil, à l'unanimité, délègue le choix du prestataire pour la fourniture et l'installation de la vidéoprotection à la Commission d'Appel d'Offres.

7- @ctes – Convention avec l'Etat pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Suite à l'exposé de madame le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Prenant en considération les points suivants :

- Le programme « **ACTES** » (Aide au Contrôle de légalité d'EmatérialiSé) a pour objectif la modernisation du contrôle de légalité au moyen de la dématérialisation de la transmission (*télétransmission*) des actes entre les collectivités et la préfecture ou les sous-préfectures.
- La mise en place de la dématérialisation du contrôle de légalité est conditionnée par la signature d'une convention entre le représentant de l'Etat et la collectivité publique.

Il est à noter que cette convention ne peut être finalisée qu'après le choix du prestataire de service, c'est-à-dire le tiers de télétransmission homologué par le **Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire (MIAT)**. Cette convention établit les règles d'échanges entre la collectivité et les services de l'Etat.

Les avantages pour la collectivité :

- Accélération des échanges et retour quasi immédiat de l'accusé de réception ;
- Continuité de service ;
- Réduction des coûts liés à l'envoi des actes à la préfecture, et à l'impression des actes en plusieurs exemplaires ;
- Engagement dans la chaîne de dématérialisation proposée par l'Etat.

La télétransmission nécessite l'usage d'un **certificat électronique RGS****.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, autorise :

- Madame le Maire à signer avec le représentant de l'Etat la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- à recourir à une plateforme de télétransmission ;
- à se doter de certificats électroniques RGS** ;
- à répondre aux besoins de formation nécessaire le cas échéant ;
- Madame le Maire à signer tous les documents permettant de mener à bien la réalisation de ce processus de dématérialisation.

8- Création de poste d'Attaché principal

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'attaché principal territorial, en raison de la mutation de l'actuelle secrétaire de mairie,

Madame le Maire propose au conseil,

La création d'un emploi d'attaché principal à temps complet pour remplir les fonctions de secrétaire de mairie à compter du 10.07.2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, à la majorité,

DECIDE : d'adopter de créer un poste d'attaché principal à temps complet à compter du 10.07.2020,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune de Pirou, chapitre 012, articles 6411-6332-6336-6338-6451-6453-6454 et 6478,

9- Tableau des emplois

Madame Le Maire rappelle :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Attaché principal territorial à temps complet ayant pour fonction le secrétariat de mairie, en raison de la mutation de la secrétaire de mairie actuelle,

Madame Le Maire propose,

D'adopter le tableau des emplois suivant :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attaché principal	A	1	35 heures
Rédacteur principal 1 ^{re} classe	B	1	35 heures
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	2	2 postes à 35 heures
Adjoint administratif	C	1	1 poste à 35 heures
TOTAL		5	
FILIERE TECHNIQUE			
Agent de maîtrise	C	1	35 heures
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	1	35 heures
Adjoint technique	C	5	5 postes à 35h
TOTAL		7	
FILIERE SOCIALE			
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	C	1	35 heures
TOTAL		1	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE : d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 10.07.2020,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune de Pirou, chapitre 012, articles 6411-6332-6336-6338-6451-6453-6454 et 6478,

10- Désignation des dépenses à imputer au Compte 6232 – Fêtes et cérémonies

Le décret n° 2016-33 du 20 janvier 2016 fixe la liste des pièces justificatives exigées par le comptable à l'appui des mandats de paiement émis pour le règlement des dépenses publiques.

Il est demandé aux collectivités de préciser par délibération, les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies ».

Il vous est proposé de prendre en charge au compte 6232, les dépenses suivantes :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services et objets et denrées diverses ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés, les vœux de nouvelle année ...
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des naissances, mariages, décès, départs à la retraite, mutations, décorations, récompenses sportives, culturelles ou lors de réceptions officielles...
- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations.
- Les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles.
- Les frais d'annonces et de publicité liés aux manifestations.

Le conseil, à l'unanimité, décide d'affecter les dépenses détaillées ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » du budget communal dans la limite des crédits inscrits à celui-ci.

11- Budget Lotissement du Pont – Compte de gestion 2019 / Budget prévisionnel 2020

a. Compte de gestion 2019 – Lotissement du Pont

Madame le Maire présente le compte de gestion 2019 du trésor public qui est identique au compte administratif 2019.

Le compte de gestion 2019 est approuvé à l'unanimité.

b. Budget prévisionnel 2020 – Lotissement du Pont

Madame le Maire donne lecture du projet de budget primitif 2020 et soumet celui-ci au vote du conseil municipal.

Après délibération, le budget primitif 2020 est adopté à l'unanimité.

Le budget est présenté comme suit :

En Section de fonctionnement dépenses :	179 226.00 €
En Section de fonctionnement recettes :	179 226.00 €
En Section d'investissement dépenses :	402 116.00 €
En Section d'investissement recettes :	402 116.00 €

12- **Budget Lotissement Les Chardons Bleus- Compte de gestion 2019 / Budget prévisionnel 2020**

a. Compte de gestion 2019 – Lotissement Les Chardons Bleus

Madame le Maire présente le compte de gestion 2019 du trésor public qui est identique au compte administratif 2019.

Le compte de gestion 2019 est approuvé à l'unanimité.

b. Budget prévisionnel 2020 – Lotissement Les Chardons Bleus

Madame le Maire donne lecture du projet de budget primitif 2020 et soumet celui-ci au vote du conseil municipal.

Après délibération, le budget primitif 2020 est adopté à l'unanimité.

Le budget est présenté comme suit :

En Section de fonctionnement dépenses :	94 378.00 €
En Section de fonctionnement recettes :	531 135.00 €
En Section d'investissement dépenses :	73 180.00 €
En Section d'investissement recettes :	73 180.00 €

13- **Budget Multiservice – Compte de gestion 2019 / Budget prévisionnel 2020**

a. Compte de gestion 2019 – Multiservice

Madame le Maire présente le compte de gestion 2019 du trésor public qui est identique au compte administratif 2019.

Le compte de gestion 2019 est approuvé à l'unanimité.

b. Budget prévisionnel 2020 – Multiservice

Madame le Maire donne lecture du projet de budget primitif 2020 et soumet celui-ci au vote du conseil municipal.

Après délibération, le budget primitif 2020 est adopté à l'unanimité.

Le budget est présenté comme suit :

En Section de fonctionnement dépenses :	54 759.00 €
En Section de fonctionnement recettes :	54 759.00 €
En Section d'investissement dépenses :	40 056.00 €
En Section d'investissement recettes :	40 056.00 €

14- Budget assainissement – Compte de gestion 2019 / Budget prévisionnel 2020

a. Compte de gestion 2019 – assainissement

Madame le Maire présente le compte de gestion 2019 du trésor public qui est identique au compte administratif 2019.

Le compte de gestion 2019 est approuvé à l'unanimité.

b. Budget prévisionnel 2020 – assainissement

Madame le Maire donne lecture du projet de budget primitif 2020 et soumet celui-ci au vote du conseil municipal.

Après délibération, le budget primitif 2020 est adopté à l'unanimité.

Le budget est présenté comme suit :

En Section de fonctionnement dépenses :	756 409.00 €
En Section de fonctionnement recettes :	756 409.00 €
En Section d'investissement dépenses :	1 472 374.00 €
En Section d'investissement recettes :	1 472 374.00 €

15- Budget camping – Compte de gestion 2019 / Budget prévisionnel 2020

a. Compte de gestion 2019 – Budget camping

Madame le Maire présente le compte de gestion 2019 du trésor public qui est identique au compte administratif 2019.

Le compte de gestion 2019 est approuvé à l'unanimité.

b. Budget prévisionnel 2020 – Budget camping

Madame le Maire donne lecture du projet de budget primitif 2020 et soumet celui-ci au vote du conseil municipal.

Après délibération, le budget primitif 2020 est adopté à la majorité, à l'unanimité.

Le budget est présenté comme suit :

En Section de fonctionnement dépenses :	380 832.00 €
En Section de fonctionnement recettes :	380 832.00 €
En Section d'investissement dépenses :	309 663.00 €
En Section d'investissement recettes :	309 663.00 €

16- Budget commune – Compte de gestion 2019 / Budget prévisionnel 2020

a. Compte de gestion 2019 – commune

Madame le Maire présente le compte de gestion 2019 du trésor public qui est identique au compte administratif 2019.

Le compte de gestion 2019 est approuvé à l'unanimité.

b. Budget prévisionnel 2020 – commune

Madame le Maire donne lecture du projet de budget primitif 2020 et soumet celui-ci au vote du conseil municipal.

Après délibération, le budget primitif 2020 est adopté à la majorité, à l'unanimité.

Le budget est présenté comme suit :

En Section de fonctionnement dépenses :	2 954 004.00 €
En Section de fonctionnement recettes :	2 954 004.00 €
En Section d'investissement dépenses :	3 259 816.00 €
En Section d'investissement recettes :	3 259 816.00 €

17- Questions diverses

a. *Projet d'aménagement du Parc*

Madame le Maire informe le conseil qu'un nouveau chantier résidence aura lieu du 13 au 17 juillet prochain. Un communiqué de presse complété par une conférence de presse organisée le mercredi 15 juillet paraîtra dans les journaux locaux rapidement afin de présenter le projet et son avancement.

Des panneaux informatifs seront posés à cette occasion aux trois entrées du site.

b. *Plage – règles de stationnement / Arbres / Déjections canines*

Madame le Maire rappelle les règles de stationnement en vigueur à la plage notamment. Les rues, les accotements ainsi que les trottoirs appartenant à la commune, le stationnement des véhicules est autorisé sauf si un arrêté municipal fixe une règle de stationnement différente (stationnement uniquement d'un côté de la rue par exemple, interdiction de stationner ...). Madame le Maire rappelle que désormais, la Loi oblige les propriétaires à prévoir deux places de stationnement dans leur terrain.

Madame le Maire rappelle que chaque propriétaire est tenu d'entretenir sa parcelle de terrain. Elle demande à ce que les propriétaires d'arbres qui s'étendent sur le trottoir ou dont les racines se sont étendues sous le trottoir ou la voie fassent le nécessaire pour remédier à ce problème qui perturbe la circulation des piétons et/ou des automobilistes.

Madame le Maire rappelle que les chiens doivent être tenus en laisse et les déjections doivent être ramassées, des « toutounets » sont à disposition des propriétaires sur la digue notamment. La commune est habilitée à placer

en fourrière tout chien en divagation. Le propriétaire devra alors régler les frais de fourrière avant de pouvoir reprendre son animal.

c. Pirouésie édition 2020 / salon du livre

Madame le Maire informe le conseil que le salon du livre aura bien lieu cet été.

Elle informe également le conseil que la festival Pirouésie a prévu beaucoup d'animations en extérieur ce qui pourrait être intéressant pour le commerce local. Il se tiendra du 1^{er} au 8 août 2020.

d. Salle Guillon

L'intérieur du bâtiment a été quasiment entièrement déménagé par les services techniques. Les vitres ont été partiellement démontées. Le chantier devrait débuter rapidement.

e. Ecole du château

Une cinquième classe sera ouverte à la rentrée. Deux nouveaux instituteurs vont intégrer l'équipe des enseignants mesdames Joëlle LAIMECHE et Khira ALESSANDRINI.

Quelques travaux d'entretien et d'aménagement vont avoir lieu pendant les vacances scolaires. La rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite a été installée.

La sortie de fin d'année organisée dans le Parc (pique-nique et promenade) a été un succès, les enfants étaient ravis.

f. SNSM et renfort de gendarmerie

Les nageurs sauveteurs sont arrivés pour la saison. La baignade sera surveillée tous les jours jusqu'au 23 août prochain.

Les renforts de gendarmerie vont arriver bientôt. Attention aux stationnements et comportements abusifs !

g. Club de foot

Madame le Maire a assisté à l'assemblée générale le 3 juillet dernier. Le club qui était en difficulté et dont les finances étaient dans le rouge se redresse depuis deux ans.

La prochaine saison se prépare. La mairie a refait la main courante et financé des travaux aux vestiaires. Joueurs, dirigeants et bénévoles ont participé activement aux travaux en repeignant les locaux et vont faire du carrelage.

Une équipe féminine est en cours de constitution. Chaque équipe aura son encadrement et son entraîneur. Monsieur Jacques ANNE a rejoint le club et a trouvé des sponsors. Nous le félicitons pour cette initiative qui va alimenter les finances du club car à cause du confinement et de la COVID19, plusieurs animations et manifestations ont été annulées.

h. Tracteurs sur l'Estran

Madame le Maire informe le conseil qu'un dossier est en cours afin d'organiser au mieux, en collaboration avec les services de l'Etat et en concertation avec l'AUENP, le stationnement des tracteurs sur l'estran. Il existe quelques incertitudes concernant la cale d'Armanville, les plaisanciers devant parcourir 800 m sur l'estran avant le stationnement.

i. COCM – Ordures ménagères et tri sélectif

Plusieurs réunions ont eu lieu avec les services de la COCM en charge de la gestion des ordures ménagères et du tri sélectif pour essayer d'améliorer les conditions actuelles. Les habitants des résidences secondaires disent ne pas avoir été suffisamment informés par la COCM.

Suite à de nombreuses incivilités, la COCM a décidé de retirer les conteneurs situés à certains points de rassemblement. Le ramassage se fera donc uniquement au porte à porte ou au plus près, le lundi pour les ordures ménagères et pour le tri sélectif.

j. Signalétique

De nombreux panneaux de signalétique diverse ont été reçu récemment. Ils seront mis en place rapidement (vélos, chiens en laisse ...). D'autres panneaux seront remplacés car ils avaient été vandalisés ou même volés.

TOUR DE TABLE

Madame LEDANOIS demande à ce que certains porte-vélo soient déplacés pour être installés à la plage rapidement en attendant la réception de la commande du nouveau matériel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30

Le Maire,
Noëlle LEFORESTIER.

